



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Rapport financier annuel 2008



Assemblée Générale Mixte
25 juin 2009

www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

SOMMAIRE	Pages
♦ Lettre du Président	3
♦ Hotel Regina Paris SA : Indicateurs clés 2008,2007, 2006	4
♦ Evolution du cours de Bourse	5
♦ Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	6
- Situation et activité de la société au cours de l'exercice	7
- Proposition d'affectation du résultat	11
- Répartition du capital	11
- Information sociale et environnementale	13
- Informations sur les mandataires sociaux	18
- Rémunération des mandataires sociaux	19
- Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société au cours de l'exercice 2008 et début 2009	22
- Mandats des administrateurs	23
- Mandats des commissaires aux comptes	23
- Augmentation de capital réservée aux salariés	24
- Modifications des statuts	24
- Gestion des risques	25
- Gouvernement d'entreprise	26
- Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	27
- Honoraires versés au commissaire aux comptes	28
- Perspective d'avenir	28
♦ Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009	
- Avis de convocation et ordre du jour de l'Assemblée générale mixte	29
- Texte des résolutions	30
♦ Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	35
♦ Rapport financier – Comptes annuels 2008	48
♦ Rapports du Commissaire aux Comptes	65
♦ Document d'information annuel 2008	72
♦ Responsables du rapport annuel, du contrôle des comptes et des documents accessibles au public	81



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

LETTRE DU PRESIDENT

Chers Actionnaires,

Le résultat de l'exercice écoulé est marqué par la crise financière que nous subissons au travers du ralentissement du tourisme américain, européen ou asiatique.

Nous avons néanmoins souhaité poursuivre sur cette année 2008 les améliorations de nos établissements, que ce soit à l'hôtel Raphael Paris où nous avons rénové une partie des chambres et salles de bain en créant de plus grands espaces par la réunion de petites unités, et afin d'accueillir des personnes à mobilité réduite, ou que ce soit à l'hôtel Regina Paris où nous avons poursuivi le même programme de rénovation, afin de continuer à fidéliser une clientèle exigeante.

En début d'année 2007 nous avons mis en œuvre la réalisation de notre projet immobilier : la réhabilitation de la « Villa Majestic », suivie par la mise en conformité de l'Hôtel Majestic, entraînant sa fermeture en mars 2008. L'exploitation des deux immeubles en une seule entité devrait se réaliser en automne. La bonne santé de notre trésorerie s'en trouve affectée mais son investissement dans un « complexe » hôtelier innovant et haut de gamme près de l'Arc de Triomphe devrait être rassurant dans la dépression actuelle. Il nous permettra de mieux nous positionner au regard des nouvelles normes hôtelières.

Après avoir atteint 59 euros à fin d'année 2007, notre titre a accusé un fléchissement à 45 euros en juin 2008 et 30 euros à fin d'année 2008. Cette baisse était attendue puisque le cours de fin d'année 2007 nous paraissait excessif. Il reprend un cours que nous qualifierions de plus normal.

L'année 2009 s'ouvre avec une forte diminution de la demande et nous constatons depuis le début de l'année une baisse importante du taux d'occupation qui n'affecte pas le prix moyen à la fin du 1^{er} trimestre 2009. Mais nous n'excluons pas une baisse du prix moyen si nous voulons rester dans des niveaux de marché. Dans cet esprit nous travaillons également à la création d'un pôle centralisé de réservations électroniques et de gestion de chambres.

Nos résultats 2009 devraient être assez fortement impactés par la crise actuelle qui touche toutes les industries mais aussi le tourisme.

Le dividende qui sera mis au vote de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration s'élève à 0,22 euros par action.

Merci à tous de votre confiance

Françoise Baverez
Président directeur général



HOTEL REGINA PARIS S.A. - INDICATEURS CLÉS

En m€	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	21,0	23,7	21,1
<i>Dont : Hébergement</i>	<i>16,2</i>	<i>18,6</i>	<i>16,3</i>
<i>Restauration</i>	<i>4,8</i>	<i>5,1</i>	<i>4,8</i>
Résultat d'exploitation	1,7	4,5	3,7
Bénéfice net	2,0	3,0	2,4
Taux d'occupation	68,93	72,51	67,43
Prix moyen par chambre	279,2	272,1	255,2
Rev Par	192,4	197,3	172,1
Effectifs	246	253	235



REGINA
PARIS

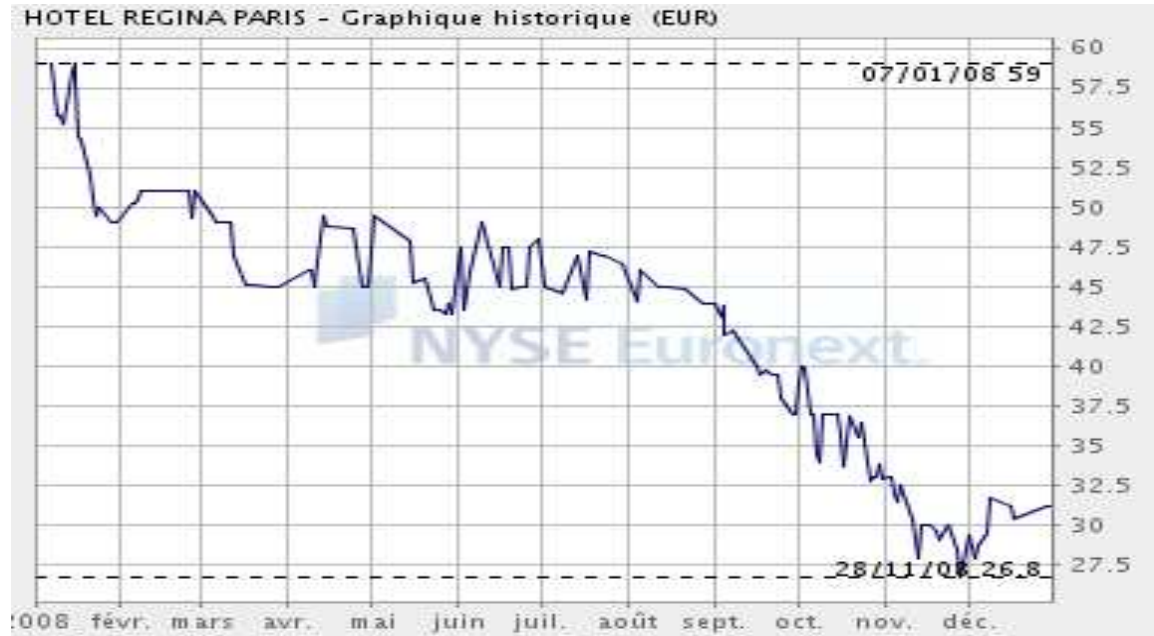


RAPHAEL
PARIS

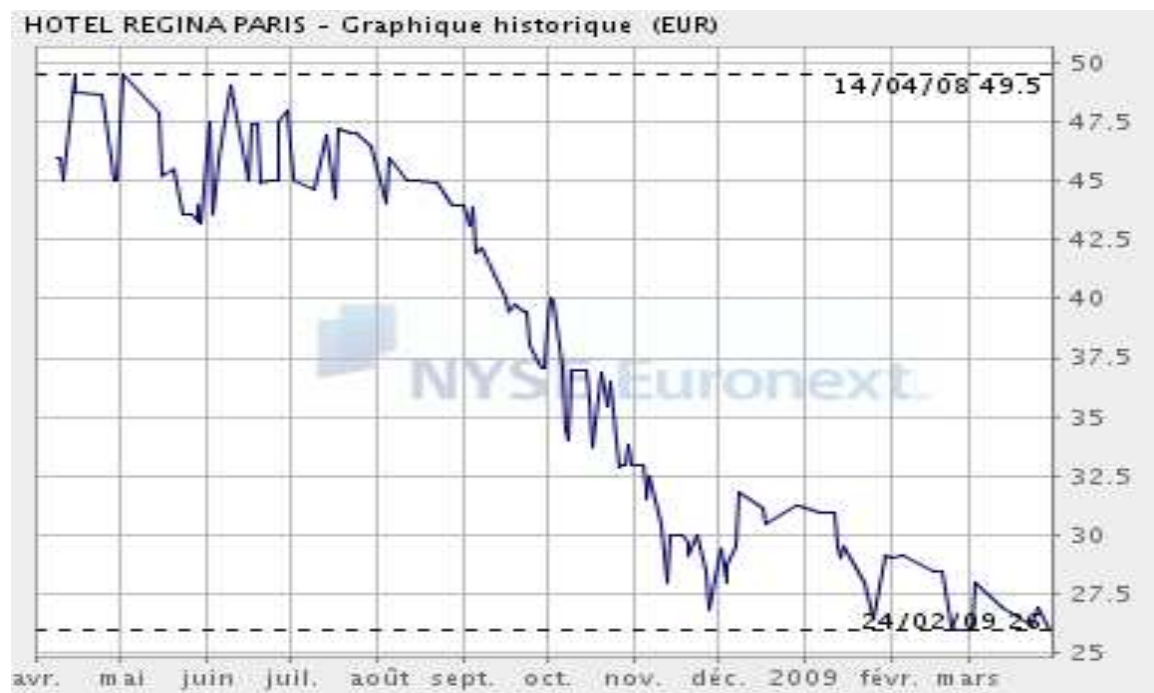


MAJESTIC
PARIS

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE JANVIER A DECEMBRE 2008



EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DU 31 MARS 2008 AU 31 MARS 2009





REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE S.A. HOTEL REGINA PARIS A
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons notre rapport concernant l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

L'exercice se solde par un bénéfice de 2 026 245,49 €. Le résultat de l'exercice précédent était de 3 045 948,02 €.

Ce bénéfice s'entend après impôt sur les sociétés et contributions additionnelles s'élevant à la somme de 361 802 €, et amortissements pour 1 244 174 €. Il n'a pas permis de dégager une participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les principes comptables et les méthodes de calcul utilisés pour l'établissement des états financiers sont les mêmes que ceux appliqués pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2007.

Les comptes de la société Hôtel Regina Paris S.A. sont établis en respect des principes comptables français. Ils ne sont pas soumis aux normes comptables internationales IFRS puisqu'ils ne comportent pas de consolidation.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

ACTIVITE ET RESULTAT 2008

Au cours de l'exercice 2008, la société a enregistré une diminution de chiffre d'affaires de 11,38%, soit un chiffre d'affaires net 2008 de € 20 992 151 pour € 23 687 600 en 2007.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 1 690 721 pour € 4 511 068 en 2007 soit une diminution de 62,52%.

Cette diminution de notre chiffre d'affaires et de notre résultat d'exploitation s'expliquent notamment par :

- la fermeture pour travaux le 15 mars 2008 de notre hôtel Majestic Paris, soit environ 1,2 millions d'euro de perte de chiffre d'affaires au 31/12/2008 comparé à 2007,
- la « stérilisation » de plusieurs chambres pour travaux durant le 3e trimestre 2008,



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- la crise financière et économique qui a fortement affecté le secteur du tourisme.

Le résultat net s'établit à € 2 026 245,49 en retrât de 33 % par rapport à l'année 2007.

LES CHIFFRES CLES

En €	Année 2008	Année 2007	Année 2006
Chiffre d'affaires	20 992 151	23 687 600	21 122 633
Résultat d'exploitation	1 690 721	4 511 067	3 704 782
Résultat financier	723 376	700 318	576 285
Résultat courant	2 414 097	5 211 385	4 281 067
Résultat exceptionnel	-26 050	-73 098	-2 431
Participation des salariés	0	-366 660	-298 653
Impôts sur les bénéfices	-361 802	-1 725 679	-1 562 323
Résultat net	2 026 245	3 045 948	2 417 660

LES FAITS MARQUANTS

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE NOTRE ETABLISSEMENT « HOTEL MAJESTIC PARIS » ET DE L'IMMEUBLE SITUE 30-32 RUE LA PEROUSE EN HOTEL « APPARTEMENT »

Les travaux de gros œuvre et second oeuvre seront terminés sur le 1^{er} semestre 2009. Nos travaux ont pris du retard suite à la rupture du contrat qui nous liait à notre architecte courant 2008. Nous avons mis en oeuvre les meilleures solutions pour poursuivre ce chantier qui nous permettra d'avoir un produit haut de gamme, assez rare sur la place de Paris, et dont nous espérons une bonne rentabilité.

Des choix ont été fait pour un agencement et une décoration répondants aux standards 4 étoiles, voire 5 étoiles, en adéquation avec notre volonté de réaliser un établissement haut de gamme, pouvant mieux se positionner dans les nouvelles normes hôtelières.

Enfin l'hôtel Majestic Paris est fermé depuis le 15 mars 2008 pour la réalisation des travaux de reprise des fondations sous l'hôtel et de mise aux normes de sécurité.

L'estimation du coût total des travaux à réaliser s'élève à 25 M€.

FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer partiellement ces travaux, le Conseil d'administration du 16 février 2007 a autorisé la mise en place d'un emprunt pour un montant total de 7 millions d'euros qui a été appelé de février 2007 à août 2008. Cet emprunt est remboursable sur 7 ans à compter d'août 2008.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

La garantie de cet emprunt consiste en un nantissement sur le fond de commerce à créer 30-32 rue La Pérouse 75116 Paris.

Au 31 décembre 2008, le capital restant à rembourser s'élève à 6,75 M€. Le montant total des intérêts comptabilisés au 31 décembre 2008 s'élève à 269 676 euros.

LES TRAVAUX ENGAGES DANS LES AUTRES ETABLISSEMENTS

Nous avons réalisés, au cours de l'année 2008 à l'hôtel Raphael, une campagne de rénovation des chambres et des salles de bains des colonnes N° 16 et 12, dont la création de 2 chambres accessibles à la clientèle à mobilité réduite.

L'hôtel Regina Paris a continué son programme d'entretien des salles de bains. Au cours de cette année 2008, la colonne des chambres N° 1 est à son tour rénovée.

Ces travaux nous ont permis d'achever la rénovation totale des réseaux d'eau froide, chaude, usée, vanne de l'hôtel Regina.

LES LITIGES EN COURS ET PROVISIONS

Les provisions constituées conformément aux décisions du Conseil d'administration, ainsi que pour faire face aux divers risques et charges de la Société s'élèvent à la clôture de l'exercice 2008 à € 1.262.150,99

Elles se composent essentiellement de :

- Provisions prud'hommes pour € 408.298,00 contre € 35.025,00 en fin d'année 2007. Une dotation de € 229.000,00 a été constituée sur l'exercice 2008 pour faire face aux nouveaux contentieux et une reprise de € 185.727,00 a été effectuée concernant trois affaires qui se sont terminées sur l'exercice 2008.
- La provision pour ravalement s'élève à € 848.931,53 et concerne les trois établissements.

Notre société est en litige avec la société Kiria. Selon notre avocat nous ne sommes engagés en rien dans les demandes qui nous sont faites. En conséquence, aucune provision n'a été constatée dans les comptes de l'exercice 2008 au titre de ce litige.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RESULTATS PAR ETABLISSEMENT

AU 31 DECEMBRE 2008

En €	REGINA	RAPHAEL	MAJESTIC	S.A.	Variation 2008/2007
Total Chiffre d'affaires	8 773 813	11 980 560	237 778	20 992 151	-11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-136 697	2 241 511	-414 092	1 690 722	-63%
RESULTAT FINANCIER	-3 981	140 535	586 822	723 376	3%
RESULTAT COURANT	-140 678	2 382 046	172 730	2 414 098	-54%
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-26 050	-26 050	-64%
RESULTAT AVANT IS & PARTICIPATION	-140 678	2 382 046	146 680	2 388 048	-54%
PARTICIPATION				0	-100%
IS				-361 802	-79%
RESULTAT NET				2 026 246	-33%

PRESENTATION DES BIENS DONT LA SOCIETE EST PROPRIETAIRE AU 31/12/2008

- Les hotels (classes 4*)

HOTEL REGINA
2, Place des Pyramides
75001 PARIS
(120 chambres)

HOTEL RAPHAEL
17, Avenue Kléber
75116 PARIS
(83 chambres)

VILLA & HOTEL MAJESTIC
28-30-32, rue la Pérouse
75116 PARIS
(56 appartements et chambres)





- La restauration

LE LOUNGE CLUB

du Bar Anglais et

LA COUR JARDIN

(Restaurant du REGINA)

Et nos salons ...

LA SALLE A MANGER

LES JARDINS PLEIN CIEL

LE « 17 » DU BAR ANGLAIS

(Restaurants du RAPHAEL)



DIVERS :

La société possède deux appartements situés au 2^{ème} et 3^{ème} étage du 15, Avenue Kléber 75116 PARIS, mitoyens de l'hôtel RAPHAEL.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

TYPE DE VALEURS	PRIX DE REVIENT	EVALUATION AU 31/12/2008
ACTIONS	338 713	120 156
OBLIGATIONS	3 026 350	2 205 574
SICAV/FCP	5 418 394	6 772 276
COMPTES A TERMES	6 980 000	6 980 000
TOTAL GENERAL	15 763 458	16 078 007



PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

(Article 22 des statuts)

Le Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice formant bénéfice distribuable de € 2 026 245,49
- à titre de dividendes aux actionnaires € 521 942,96

soit 0,22 € pour chacune des 2 372 468 actions composant le capital social de la société.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

- Le solde € 1 504 302,53 étant affecté aux autres réserves.

RAPPEL LEGAL DES DIVIDENDES

Pour mémoire, le nombre d'actions composant le capital est de 2 372 468

Exercice 2008 coupon n°162 net reçu 0,22 €

Exercice	Coupon n°	Revenu Global (particuliers)	Avoir fiscal	Net reçu
2007	161	0.34	0.00	0.34
2006	160	0.34	0.00	0.34
2005	159	0.26	0.00	0.26
2004	158	0.30	0.00	0.30
2003	157	0.45	0.15	0.30

REPARTITION DU CAPITAL

Famille BAVEREZ :	58.03 %
Financière de l'Echiquier :	10.00 %
Quilvest et Associés Gestion d'Actifs :	5.81 % ⁽¹⁾
CIC Investissement :	5.01 % ⁽²⁾
Optigestion :	4.16 % ⁽³⁾

⁽¹⁾ Déclaration du 1^{er} décembre 2006 - Franchissement de seuil le 24 novembre 2006

⁽²⁾ Déclaration du 5 novembre 2007 - Franchissement de seuil le 30 octobre 2007

⁽³⁾ Déclaration du 25 novembre 2008 – Franchissement de seuil le 19 novembre 2008



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

A la connaissance de la société aucune autre personne physique ou morale ne possède plus de 5 % des actions du capital ou des droits de vote.

La société ne détient pas ses propres actions.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Au titre de l'exercice 2008, il n'y a pas eu de dépenses non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Notre société ne détient aucune participation.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

INFORMATIONS SOCIALES

- Les effectifs

L'effectif au 31/12/2008 était de 218 personnes, dont 127 hommes et 91 femmes. Il comprenait 19 cadres et 5 agents de maîtrise.

Le nombre total d'heures travaillées en 2008 a été de 436 932 heures.

L'effectif moyen sur l'année 2008 a été de 240 personnes.

- Durée du temps de travail

La durée du temps de travail est fixée à 39 heures hebdomadaires pour les hôtels REGINA et MAJESTIC et à 37 heures pour l'hôtel RAPHAEL.

Ces durées du temps de travail ont été fixées en conformité à l'avenant n° I de la Convention Collective Nationale des hôtels et des cafés restaurants du 13 juillet 2004 et l'avenant n° II du 5 février 2007.

- Mode de rémunérations et évolution de celles-ci

Il est pratiqué deux modes de rémunération :

- a) l'un concerne le personnel ayant directement un contact avec la clientèle.
- b) le second concerne les autres types de personnel.

Le personnel en contact avec la clientèle est rémunéré au service. Il bénéficie d'un minimum garanti qui est le plus souvent le SMIC.

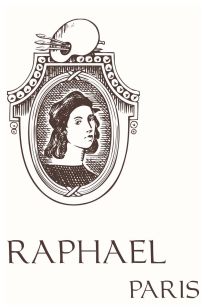
Le service destiné spécifiquement à ce type de personnel représente 15 % du montant des prestations facturées, hors taxes, il est collecté par la société, qui le comptabilise dans un sous-compte de chiffre d'affaires.

En parallèle le même montant est affecté à la rémunération du personnel de la catégorie concernée et décompté dans les charges de l'entreprise. Le processus détaillé est le suivant :

Il est d'abord imputé un premier montant prélevé sur le service collecté, destiné à assurer le minimum garanti, en cas d'insuffisance du service collecté pour couvrir les minima, l'entreprise assure le complément. Lorsque le service dépasse les minima garantis l'excédent est partagé entre tous les ayants – droits en fonction de leur temps de présence au travail.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Les autres types de personnel sont rémunérés par un fixe mensuel. Le mode de rémunération au fixe concerne des catégories très variées de personnel telles que les employés administratifs et comptables, les employés commerciaux, réceptionniste, cuisinier, standardiste, de maintenance.

L'évolution des rémunérations du personnel rétribué au service 15 % est étroitement liée à l'évolution du chiffre d'affaires et au nombre de personnes employées.

Pour ce qui concerne le personnel rémunéré sur la base d'un fixe, en dehors des augmentations personnelles liées au mérite ou aux promotions, les rémunérations sont négociées annuellement avec les syndicats dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires.

Au titre de 2008, le personnel au fixe a été augmenté de 2 % au 1^{er} janvier 2008 et de 1,5% au 1^{er} septembre 2008.

- Nombre d'actions détenues par le personnel dans le cadre d'un PEE en période d'indisponibilité.

Le personnel de la société ne détient aucune action, dans le cadre évoqué.

- Egalité professionnelle

Pour ce qui est du personnel rémunéré au service le mode même de rémunération assure une égalité puisque, lorsque la totalité des minima garantis a été prélevé sur la masse du service perçu, le solde est partagé aux ayants droits de façon égalitaire et proportionnellement au nombre d'heures accomplies dans le mois, et ce quelque soit le sexe du bénéficiaire.

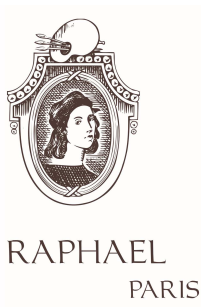
Pour ce qui concerne les rémunérations au fixe, celles-ci sont fixées à l'embauche en fonction de la qualité professionnelle de l'individu, de son niveau technique, de son niveau d'étude, de l'expérience professionnelle acquise ; et sont fonction du métier exercé, des responsabilités encourues et de la performance professionnelle des personnes concernées. Le sexe de la personne ne rentre pas en ligne de compte dans la détermination de son niveau salarial, tant à l'embauche que lors de son déroulement de carrière dans la société.

- Sous-traitance

HOTEL REGINA : l'entretien du hall, du bar, du salon de thé (sol et vitrerie) du sous-sol, des vestiaires et douches ainsi que les fenêtres du 1er et second étage est assuré par une société extérieure.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

HOTEL RAPHAEL : l'entretien du hall, des bureaux (sol et vitrerie), des vestiaires et douches est assuré par une société extérieure.

- Travailleurs handicapés

Les types d'activité de l'hôtellerie - restauration offrent peu de possibilité d'emploi de personnes handicapées. Dans la mesure des possibilités de l'entreprise, le maintien des personnes ayant été reconnues handicapés et/ou ayant des limitations professionnelles indiquées par la Médecine du travail, est assurée dans les meilleures conditions.

Au cours de l'année 2008, notre société n'a pas employé le nombre voulu d'handicapés. Elle s'est libéré de son obligation par un versement à l'AGEFIH.

- Formation

La société continue à participer à l'effort de formation aux différents métiers de l'hôtellerie et de la restauration notamment en accueillant des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (29 apprentis et 7 personnes en contrat de professionnalisation) représentant 31 341 heures de travail accomplies sous ces types de contrat. L'entreprise accueille également régulièrement des stagiaires d'écoles hôtelières.

Le budget de formation de la société est d'environ 120 000 €. Les formations portent principalement sur les langues, l'informatique, l'œnologie, l'accueil, la communication et le management à divers niveaux.

Au cours de l'année 2008, il y a eu 1 584 heures de formations données et le nombre d'heures ouvertes au 31 décembre 2008 au titre du DIF – Droit Individuel à la Formation - s'élève à 13 099 heures.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE NOS HOTELS PEUT SE RESUMER COMME SUIVANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

CONSOMMATION ELECTRIQUE

	2008	2008 pour Raphael et Regina	2007	2006
Consommation en KW/H	1 997 665	1 707 767	1 730 000	1 840 000
Coût total en €	133 229	103 560	98 386	99 037
Prix moyen du KW/H	0,0667	0,0606	0,0569	0,0538
Coût par client en €		1,24	1,04	1,13

La consommation globale en électricité pour l'année 2008 est faussée par les consommations liées au chantier situé à l'hôtel Majestic. Pour pouvoir effectuer un comparatif, nous avons présenté ci-dessus la consommation pour les établissements Hôtel Regina Paris et Hôtel Raphael Paris uniquement ainsi que pour la période du 1^{er} au 15 mars 2008 pour l'Hôtel Majestic.

CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LE CHAUFFAGE :

- Hôtels REGINA et RAPHAEL

Le chauffage de ces deux hôtels est assuré par le CPCU (chauffage urbain). Leur consommation globale annuelle est d'environ 3 150 tonnes en 2008 contre 2 800 tonnes en 2007, pour un coût de 126 000 € en 2008, soit 1,54 € par client en moyenne sur ces deux établissements.

- Hôtel MAJESTIC

Cet hôtel disposait d'un système de chauffage au gaz. La consommation annuelle d'énergie représente 120 871 KW pour 2008 contre 301 000 KW en 2007, pour un coût de 3 200 € hors taxes sur l'exercice 2008, soit 1,85 € par client sur 2008.

Rappelons que cet établissement est fermé à la clientèle pour travaux depuis le 15 mars 2008.

La chaudière au gaz a été arrêtée et notre société a fait appel au chauffage urbain CPCU comme pour les autres établissements. L'ensemble hôtelier Villa & Hôtel Majestic Paris est donc alimenté par le CPCU.

LA CONSOMMATION D'EAU

Concernant la consommation d'eau, la société a mis en place des systèmes d'économie d'eau avec l'équipement de « mousseurs » qui permettent de limiter le débit et la consommation d'eau et a



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

revu ou changé certains équipements. La société a également équipé ses hôtels de matériels permettant le traitement de la dureté de l'eau.

Au titre de l'année 2008, la consommation d'eau s'est élevée à 48 700 m³. En 2007 elle était de 54 700 m³.

Le coût de l'eau par client sur les hôtels en exploitation représente 1,48 € en 2008 (121 000 € coût total 2008) contre 1,20 € en 2007 (113 000 € coût total 2007).

Les efforts d'investissements portent leurs fruits sur les réductions des consommations en énergie et en eau tout particulièrement. Mais ces postes ont été fortement impactés de l'augmentation des prix ou des taxes attachées, constatées en 2008.

Notre société prend constamment des mesures afin de réduire la consommation d'énergie électrique et a procédé notamment à l'installation d'interrupteurs centraux à carte, fonctionnant avec la carte de la chambre, dans toutes les chambres à l'hôtel Regina et déjà dans quelques chambres de l'hôtel Raphael.

L'hôtel Majestic ainsi que l'immeuble mitoyen en cours de rénovation qui formeront un ensemble hôtelier haut de gamme, seront équipés de ces systèmes à carte. Cet ensemble hôtelier sera également doté d'ampoules spéciales à basse consommation d'énergie dans les parties communes et au niveau de notre SPA (LED et Fluo-compact), les ascenseurs sont des appareils « en variation de fréquence » qui acceptent la même charge mais demandent moins de puissance, les bâtiments ont été intégralement revus en isolation thermique sur les fenêtres, la robinetterie des chambres a été équipée d'économiseur d'eau, les chambres sont équipées de thermostats indépendants (chaud et froid) qui nous permettront un réglage de la température des chambres en fonction de l'occupation.

Au niveau du traitement des eaux grasses des cuisines, nous utilisons des procédés biologiques et non chimique ou des appareils séparateurs de graisse.

Au niveau des déchets, notre société effectue le tri sélectif depuis plusieurs années.

MONTANT DES PROVISIONS & GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Aucun risque particulier ne s'étant manifesté durant l'exercice 2008, il n'y a pas eu nécessité de constituer de provision.

INDEMNITES VERSEES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT SUITE A UNE DECISION JUDICIAIRE

Nous n'avons aucun contentieux en ce domaine.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

LISTE DES ADMINISTRATEURS SA HOTEL REGINA PARIS

Madame Françoise BAVEREZ
Président Directeur Général
Directeur HOTEL MAJESTIC

Madame Véronique VALCKE
Directeur Général Délégué

Monsieur Alain ASTIER
Directeur HOTEL REGINA

Monsieur Christian BEAUVAIS

Monsieur Marcel FRANCOIS

Monsieur Pierre d'HARCOURT

Monsieur Yves de LAROUSSILHE

AUTRES FONCTIONS EXERCEES

Gérant de la SC REJESEL

Administrateur de MEDEF PARIS

Vice - Président du Conseil de surveillance Pyrénées Presse
Président du Conseil de surveillance SA INTERNETO
Gérant de la SARL PHARCOURT
Membre du Conseil de surveillance de Groupe Sud Ouest



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la loi 2001-240, vous trouverez ci-dessous listé la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société durant l'année 2008 à chacun de ses mandataires sociaux.

Pour l'année 2008, la société a souhaité se conformer aux recommandations de l'Afep Medef en matière de présentation de ces informations et a adopté les modèles de tableaux indiqués dans la recommandation d'octobre 2008.

Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)		
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Exercice 2008	Exercice 2007
Françoise BAVEREZ - Président directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	242 305	259 429
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	242 305	259 429

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2007	
	dus	versé	dus	versé
Françoise BAVEREZ - Président directeur général				
Rémunération fixe	157 727	157 727	160 867	160 867
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	69 888	69 888	69 722	69 722
Jetons de présence	10 840	10 840	10 840	10 840
Avantage en nature : Logement	3 850	3 850	18 000	18 000
TOTAL	242 305	242 305	259 429	259 429



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)		
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Exercice 2008	Exercice 2007
Véronique VALCKE - Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	71 352	70 616
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	71 352	70 616

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2007	
	dus	versé	dus	versé
Véronique VALCKE - Directeur général délégué				
Rémunération fixe	65 000	65 000	65 000	65 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	6 352	6 352	5 616	5 616
Avantage en nature	0	0	0	0
TOTAL	71 352	71 352	70 616	70 616

Tableau 3 - Tableau sur les jetons de présence (en euros)		
Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2008	Jetons de présence versés en 2007
Françoise BAVEREZ	10 840	10 840
Véronique VALCKE	6 352	5 616
Christian BEAUVAIS	10 840	10 840
Raymond GONDARD	0	2 792
Yves DE LA ROUSSILHE	4 800	4 360
Pierre D'HARCOURT	4 800	4 360
Alain ASTIER	6 352	5 616
Marcel FRANCOIS	4 800	4 360
TOTAL	48 784	48 784



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
NEANT						

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
NEANT				

Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes	Date d'acquisition	Date de disponibilité
NEANT					

Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
NEANT				



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE
AU COURS DE L'EXERCICE 2008 ET DEBUT 2009**

Date de l'opération	Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en €)	Montant de l'opération (en €)
19 février 2008	SC REJESEL - personne liée à Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	490	50,00	24 500,00
10 avril 2008	SC REJESEL - personne liée à Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	525	47,00	24 675,00
8 septembre 2008	SC REJESEL - personne liée à Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	240	42,50	10 200,00
28 octobre 2008	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	160	33,00	5 280,00
29 octobre 2008	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	1	33,00	33,00
30 octobre 2008	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	22	33,00	726,00
31 octobre 2008	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	307	32,96	10 118,72
3 novembre 2008	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	556	33,00	18 348,00
4 novembre 2008	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	194	33,00	6 402,00
5 novembre 2008	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	35	32,00	1 120,00



Date de l'opération	Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en €)	Montant de l'opération (en €)
15 janvier 2009	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	773	29,50	22 803,50

MANDATS DE NOS ADMINISTRATEURS

FIN DE MANDATS DE NOS ADMINISTRATEURS

Les mandats de Messieurs Alain Astier, Marcel François et Pierre d'Harcourt arrivent à échéance avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Nous remercions Messieurs Alain Astier, Marcel François et Pierre d'Harcourt de leur implication dans les travaux du Conseil d'Administration.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Alain Astier, Marcel François et Pierre d'Harcourt pour une durée de 6 années qui prendra fin avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

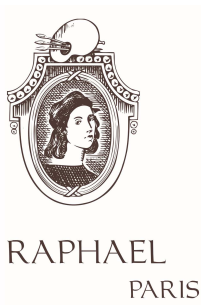
MANDATS DE NOS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la Loi du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière des entreprises, retranscrite dans le Code de commerce article L 822-14 qui stipule qu'il est interdit aux Commissaires aux comptes de certifier durant plus de six exercices consécutifs les comptes des personnes morales faisant appel public à l'épargne, et rappelant que les dispositions de cet article sont applicables trois ans après la promulgation de la Loi, notre Commissaire aux comptes effectuant un second mandat pour la société, ne pouvait certifier que les comptes des exercices 2005 à 2008.

Nous sommes donc dans l'obligation de remplacer notre Commissaire aux comptes titulaire. Son suppléant, la société KPMG devant être nommée pour achever le mandat de son prédécesseur lors de l'Assemblée qui approuve les comptes de l'exercice 2008.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

En conséquence, nous prenons acte de la démission « règlementaire » de notre commissaire aux comptes titulaire M. Robin et nous le remercions pour les travaux effectués pour notre société.

Nous vous demandons de bien vouloir nommer la société KPMG SA, son suppléant, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de M. Robin pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2010.

Nous vous demandons également d'approuver la nomination de Madame Elena Andrei en qualité de Commissaires aux comptes suppléant, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2010.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 2^{ème} alinéa du Code de commerce, nous vous proposons une augmentation de capital en numéraire de € 60 000, réservée aux salariés de la Société dans les conditions de l'Article L. 3332-18 du Code du Travail.

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de lui déléguer l'arrêté des modalités pratiques et l'exécution de cette augmentation de capital.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Conseil d'Administration n'étant pas convaincu qu'une telle mesure soit conforme à l'intérêt des actionnaires et à l'intérêt des salariés de la société, a décidé de ne pas agréer les projets de résolutions y afférents qu'il soumet à votre vote.

MODIFICATION DES STATUTS

Nous vous demandons d'approuver la 1^{ère} résolution du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur la modification de l'objet de la société. Cette résolution est rendue nécessaire afin de mettre en conformité nos statuts à la réalisation de notre Villa & Hôtel Majestic qui occupera les locaux à Paris 16^{ème}, 28, 30 et 32 rue la Pérouse et 29,31 et 33 rue Dumont d'Urville.

Afin de nous mettre en conformité aux lois et réglementations, nous vous demandons également de bien vouloir approuver la 2^e résolution du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant les franchissements de seuil de détention des titres de la société.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

GESTION DES RISQUES

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

De part sa nature, l'activité de la société comporte peu de risque pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz. Concernant notre activité de restauration, le principal risque consiste en la pollution des eaux liées aux évacuations d'eaux grasses.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement afin de minimiser ces risques.

ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES

La majeure partie des risques encourus par la société est couverte par la souscription d'assurances portant notamment sur :

- les dommages aux biens pour ce qui concerne les risques d'incendie, de dégâts des eaux, vol, vandalisme, bris de glace ou de machine,
- la protection financière pour ce qui concerne les risques de perte d'exploitation, de perte de la valeur vénale du fonds de commerce en cas de sinistre,
- nos responsabilités pour ce qui concerne les risques de mise en cause de notre responsabilité civile professionnelle.

En matière de dommages et pertes d'exploitation, la couverture maximale est de 40 m€ par sinistre, ce qui permettrait de couvrir les pertes et indemnités consécutives à un sinistre qui frapperait l'un de nos deux principaux établissements.

RISQUES FINANCIERS

RISQUES DE TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE

Risque de change :

Les volumes traités en devises ne justifient pas la mise en place de couverture de change. Les devises concernées sont essentiellement le Dollar US et le Yen.

Risque de taux d'intérêts :

La société a souscrit en février 2007 un emprunt d'un montant maximum de 7 m€ à taux variable.

Jusqu'à la date limite de décaissement soit le 28 août 2008, pour chaque décaissement fractionné, le prêt portait intérêts à Euribor 1 mois. Ce taux était plafonné à 4,10%.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

A compter de la date limite de décaissement, le prêt remboursable par amortissement constant jusqu'au 28 août 2015, porte intérêts calculés trimestriellement à 3,92% si Euribor 3 mois est inférieur à 5% ou à Euribor 3 mois au-delà.

Rappelons que la société a effectué, outre cet emprunt, des placements financiers à des taux similaires de marché jusqu'au 4^e trimestre 2008. Depuis la fin 2008, les placements financiers effectués ne portent plus intérêts à des taux similaires du fait de la crise financière actuelle qui a touché les établissements bancaires.

RISQUES SUR LES ACTIONS DETENUES EN PORTEFEUILLE

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement, tel que présenté ci-dessus dans le tableau d'inventaire au 31 décembre 2008, est composé principalement d'instruments de trésorerie monétaires (SICAV, FCP, Comptes à terme) souscrits auprès d'établissements bancaires de premier rang. Le total des actions représente 2,2 % des placements financiers de la société à la fin de l'exercice 2008 et les obligations 19,2%.

Ces portefeuilles d'actions et obligations sont gérés par un prestataire pour le compte de notre société, ce dernier appliquant les instructions de prudence de la direction de la société en ce qui concerne leur composition.

Par anticipation de la crise boursière et financière, certains repositionnements de nos portefeuilles actions et obligations ont été effectués lorsque cela était possible mais ces derniers ont néanmoins perdus de la valeur et des provisions pour dépréciations de ces titres ont été constatées dans les comptes de l'exercice 2008 à hauteur de 1,1 M€.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La SA HOTEL REGINA PARIS est une société anonyme de type classique dotée d'un Conseil d'Administration de 7 membres qui se réunit statutairement au moins une fois par trimestre.

- Madame Françoise BAVEREZ est Président Directeur Général,
- Madame Véronique BEAUVAIS-VALCKE est Directeur Général Délégué.

(Les éléments détaillés sur le fonctionnement du Conseil d'Administration sont présentés dans le rapport du Président joint)

STOCKS OPTIONS & ASSIMILES

Aucune stock option ou assimilée n'est détenue par les Administrateurs, la direction ou le personnel de la société.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de la société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

En Euros	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00
Nombre d'actions ordinaires	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	17 259 151,36	18 472 788,83	21 122 633,17	23 687 600,26	20 992 151,11
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	4 001 997,76	3 743 640,09	5 494 299,49	6 812 083,55	4 666 516,93
Impôts sur les bénéfices	871 083,00	917 836,00	1 562 323,00	1 725 679,00	361 802,00
Participation des salariés	59 090,00	82 198,00	298 653,00	366 660,00	0,00
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 410 858,58	1 226 332,64	2 417 660,36	3 045 948,02	2 026 245,49
Résultat distribué	711 740,40	616 841,68	806639,12	806639,12	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1,32	1,16	1,53	1,99	1,81
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,59	0,52	1,02	1,28	0,85
Dividende attribué	0,3	0,26	0,34	0,34	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	195	229	230	247	240
Montant de la masse salariale	6 097 097,17	6 655 153,32	7 180 474,68	7 714 530,21	7 519 523,02
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	2 264 282,13	2 531 514,84	2 799 026,15	2 763 725,13	2 871 738,65



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Audit	M. Bernard ROBIN		%
	Montant en €		
	2008	2007	
Commissariat aux comptes	29 601	28 704	3,1%
TOTAL	29 601	28 704	3,1%

Aucune autre prestation ou mission connexe n'a été effectuée par le commissaire aux comptes au cours de l'exercice 2008.

PERSPECTIVE D'AVENIR

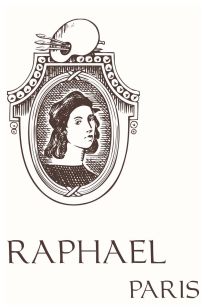
Les analyses de l'activité hôtelière constatent d'ores et déjà un ralentissement important sur le début de l'année 2009, que nous subissons également sans pouvoir envisager aujourd'hui la date de reprise de nos activités. Notre secteur d'activité est très réactif aux événements de quelque ordre que ce soit. Actuellement, nous sommes très touchés par la crise mondiale et son impact sur le tourisme.

Notre chiffre d'affaires sur le premier trimestre 2009 est en diminution de plus de 24% par rapport à l'an dernier à la même date. Les comptes de l'année 2009 seront grevés du chiffre d'affaires de notre établissement Majestic et la réouverture de cet établissement qui a fermé ses portes pour rénovation le 15 mars 2008 risque d'être au dessous de nos attentes du fait des difficultés liées à la crise.

Nous avons mis en œuvre des plans d'actions pour réduire en conséquence nos coûts mais nous anticipons une diminution de notre résultat net pour l'exercice en cours.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2009

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société HOTEL REGINA PARIS, sont convoqués par le Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte à l'Hôtel RAPHAEL PARIS, 17 avenue Kléber 75116 Paris, le 25 juin 2009 à 10 heures 30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2008
- Approbation de la répartition du résultat
- Démission réglementaire du Commissaire aux comptes, Monsieur B. Robin
- Nomination du Commissaire aux comptes et de son suppléant
- Renouvellements d'administrateurs
- Pouvoirs au porteur pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'article 2 des statuts sur l'objet de la société
- Modification de l'article 9 des statuts sur les franchissements de seuil
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs au porteur pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2009

RESOLUTIONS - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport concernant l'information sociale et environnementale, les rapports du Président du Conseil d'Administration concernant l'activité du Conseil d'Administration et le contrôle interne, pris connaissance des comptes de la société, incluant l'annexe, entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans leur totalité les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de € 2 026 245,19.

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'y a pas eu, au cours de l'exercice 2008, de charges non déductibles liées aux articles 39-4 et 39-5 ou 223 quarter et 223 quiniques du Code Général des Impôts, tel qu'il en est fait mention dans le rapport de gestion.

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'application et la répartition du bénéfice telles qu'elles lui sont proposées par le Conseil d'administration, à savoir :

- bénéfice de l'exercice formant bénéfice distribuable de € 2 026 245,49
- à titre de dividendes aux actionnaires € 521 942,96

soit 0,22 € pour chacune des 2 372 468 actions composant le capital social de la société.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

- Le solde, € 1 504 302,53 étant affecté aux autres réserves.

Elle a pris connaissance et approuve les dividendes des trois dernières années détaillés dans le rapport de gestion. L'Assemblée générale ordinaire laisse le soin au Conseil d'administration de fixer la date de paiement du dividende (coupon n°162).



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approuve ledit rapport dans tous ses termes.

5^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Bernard ROBIN, Commissaire aux Comptes, du fait de la rotation obligatoire des Commissaires pour les sociétés cotées.

Elle nomme la société KPMG SA, suppléante, en tant que titulaire jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010, fin du mandat du précédent titulaire.

6^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Madame Elena Andrei, Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société KPMG, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

7^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alain ASTIER pour une durée de six années, ce qui s'entend jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

8^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel FRANCOIS pour une durée de six années, ce qui s'entend jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

9^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre d'HARCOURT pour une durée de six années, ce qui s'entend jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

10^{ème} RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RESOLUTIONS - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 2 : « La société a pour objet :

L'exploitation de tous hôtels meublés, en France ou à l'étranger, l'acquisition ou la location de tous immeubles pouvant servir à cet usage et notamment : l'hôtel REGINA sis à Paris 1^{er}, 2, place des Pyramides et 192, rue de Rivoli, la Villa Hôtel MAJESTIC sis à Paris 16^{ème}, 28, 30 et 32, rue La Pérouse et 29, 31 et 33 rue Dumont d'Urville ainsi que l'hôtel RAPHAEL sis à Paris 16^{ème}, 17, avenue Kléber, 2, avenue des Portugais et 25/27, rue La Pérouse,

L'installation d'ameublement et d'agencement desdits immeubles pour les approprier à la destination ci-dessus indiquée,

Et en général, toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet et pouvant contribuer au développement de la société.

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 9 paragraphe 1 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 9 : Franchissement des seuils :

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions supérieur aux seuils fixés par l'article L 233-7 du Code de commerce informe la société par lettre recommandée AR dans un délai de 5 jours de négociation ou de bourse suivant ce franchissement de seuil du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. »

Le dernier paragraphe de cet article est rédigé ainsi :

« A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L 233-14 du Code Commerce »

Le reste de l'article est inchangé.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, connaissance prise des dispositions de l'Article L.225-129-6 2^{ème} alinéa du Code de commerce, et constatant que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital d'une somme de 60 000 euros, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, fixer les dates d'ouverture et de clôture, constater toute libération par compensation et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

4^{ème} RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution par les actionnaires doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt jours après la présente publication, soit au plus tard le dimanche 24 mai 2009.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire.

Toutefois, pour être admis à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

1) Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 22 juin 2009 à zéro heure, heure de Paris

2) Les titulaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 22 juin 2009 à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation



pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société Générale, Service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3.

Il est rappelé que, conformément à la loi et aux statuts :

- La demande du formulaire unique devra avoir été reçue par la Société ou la Société Générale 6 jours au moins avant la date de réunion ;
- Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant, le cas échéant, l'attestation de participation parvenus à la Société ou à la Société Générale 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.
- L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projet de résolutions présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du conseil d'administration vous présente son rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Pour les besoins du présent rapport le terme « Société » désigne HOTEL REGINA PARIS.

I- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

Ce code peut notamment être consulté sur le site internet du Medef : www.medef.fr.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est dirigée par un conseil d'administration qui est composé, conformément à l'article 10 des statuts, de trois à douze membres.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et Directeur Général.



Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration était composé de 7 membres, à savoir :

<i>Nom</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Date de nomination / de dernier renouvellement</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>
Françoise BAVEREZ	Administrateur et Président directeur général	AG du 24 juin 2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009
Véronique BEAUVAIS-VALCKE	Administrateur Directeur Général délégué	AG du 21 juin 2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012
Alain ASTIER	Administrateur	AG du 24 juin 2003	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008
Christian BEAUVAIS	Administrateur	AG du 24 juin 2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009
Marcel FRANCOIS	Administrateur	AG du 24 juin 2003	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008
Pierre D'HARCOURT	Administrateur	AG du 24 juin 2003	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008
Yves de LAROUSSILHE	Administrateur	AG du 17 juin 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Par ailleurs, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de notre société a nommé un Directeur général délégué lors de sa réunion du 19 décembre 2002 et que la direction générale de la Société est assurée par le Président.

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs durant l'exercice figure dans le rapport de gestion, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration de la Société comporte trois administrateurs indépendants selon les critères du code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF : Monsieur Marcel François, Monsieur Pierre d'Harcourt et Monsieur Yves de Laroussilhe.

Il est précisé Madame Véronique Beauvais-Valcke est la fille de Madame Françoise Baverez et que Monsieur Christian Beauvais est l'époux de Madame Françoise Baverez.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités spécialisés

Le Conseil d'administration de la Société ne comporte pas de comités spécialisés (notamment comité d'audit et comité des nominations et rémunérations). Compte tenu de leur forte implication opérationnelle et de leur excellente connaissance du secteur d'activité dans lequel opère la Société, les administrateurs considèrent que le mode d'organisation actuel du Conseil est le plus efficient.

Limite d'âge

En vertu de l'article 10 des statuts de la Société, aucune personne physique, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans ne peut être nommée administrateur si sa nomination a pour effet de porter à plus de la moitié des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

Si, du fait qu'un administrateur en fonction vient de dépasser l'âge de quatre-vingt ans, la proportion de moitié ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

L'âge moyen des membres actuels du conseil d'administration est de 63 ans.

Actions des administrateurs

Chaque administrateur doit être propriétaire de 20 actions.

Ces actions sont nominatives, inaliénables et doivent être entièrement libérées.

Au 31 décembre 2008, les administrateurs détenaient directement et indirectement les participations suivantes :

<i>Nom du mandataire social</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% Actions</i>	<i>Nombre DDV</i>	<i>% DDV</i>
Françoise BAVEREZ	1 314 838	55,42	2 620 396	67,18
Véronique BEAUVAIS-VALCKE	600	0,03	1 200	0,03
Alain ASTIER	1 200	0,05	2 400	0,06
Christian BEAUVAIS	61 380	2,59	122 760	3,15
Marcel FRANCOIS	2 710	0,11	5 420	0,14
Pierre D'HARCOURT	480	0,02	960	0,02
Yves de LAROUSSILHE	4 500	0,19	9 000	0,23



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois par trimestre. Les convocations aux réunions du Conseil sont effectuées en conformité avec les obligations légales mais en concertation avec chacun des administrateurs afin d'obtenir le maximum de présence de chacun des membres.

L'ordre du jour est fixé par le Président suivant l'actualité de l'entreprise.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni 4 fois sur les ordres du jour suivants :

- Le 27 mars 2008 :
 - Marche des affaires
 - Arrêté des comptes de l'exercice 2007
 - Proposition de dividende de l'exercice
 - Etude des projets de résolution à présenter à l'Assemblée Générale et proposition de date pour la tenue de cette Assemblée
 - Etat d'avancement du projet Villa Majestic

- Le 17 juin 2008 :
 - Réunion tenue après l'Assemblée Générale
 - Marche des affaires
 - Compte rendu de l'Assemblée générale
 - Etat d'avancement du projet Villa Majestic

- Le 1er septembre 2008 :
 - Marche des affaires
 - Approche du résultat au 31 décembre 2008
 - Prévisions d'activité pour les mois à venir
 - Etat d'avancement du projet Villa Majestic

- Le 13 novembre 2008 :
 - Marche des affaires
 - Avancement du projet Villa Majestic
 - Revue de la situation comptable et financière au 30 septembre 2008
 - Revue des perspectives économiques liées à la crise financière
 - Point sur les négociations salariales
 - Questions diverses

Tous les administrateurs étaient présents à ces réunions.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

DISPOSITIONS DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF NON RETENUES PAR LA SOCIETE

Règlement intérieur du Conseil

Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommande la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil (article 4), afin notamment de mieux formaliser les droits et les devoirs des mandataires sociaux. La Société n'a pas mis en place de règlement intérieur du Conseil à l'heure actuelle, considérant que les statuts sont suffisamment explicites. Par ailleurs, les relations permanentes et fortes entre la direction générale et les administrateurs ne rendent pas nécessaire actuellement la mise en place de ce document.

Evaluation du Conseil

L'évaluation de la capacité du Conseil à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société est recommandée par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (article 9). La Société n'a pas procédé à ce jour à cette évaluation au motif que l'actionnaire majoritaire est également Président directeur Général. Il dispose de ce fait de la possibilité d'organiser les travaux du Conseil en fonction de ses attentes précises, tant pour la nature des travaux effectués que pour l'éventail des compétences et expertises nécessaires.

Durée des mandats

Il ressort de l'article 12 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF que la durée des mandats des membres du Conseil ne devrait pas excéder quatre ans au maximum.

La durée des mandats d'administrateurs en vigueur au sein de la Société s'élève à six années (article 10 des statuts).

Cette divergence avec le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF s'explique par la logique de représentation de l'actionnariat de la Société, qui rend inutile une plus grande fréquence de renouvellement du Conseil.

Comités spécialisés (comité des comptes, comité des rémunérations, comité des nominations)

Les articles 13 à 16 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF précisent la nature et les missions des comités spécialisés qui devraient exister au sein du Conseil. Le Conseil d'administration de la société, compte tenu de sa taille réduite et de la forte implication des administrateurs dans le suivi opérationnel des activités, n'a pas jugé utile de se doter d'un tel mode de fonctionnement à l'heure actuelle. Les missions dévolues à ces différents comités sont réputés être assumées par l'ensemble du Conseil, sous l'autorité du Président.

II- LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, qui par ailleurs est également le Président du Conseil d'administration.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

III- MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent aux articles 18, 19 et 20 des statuts et sont décrites dans la section « Assemblée Générale » du Rapport Financier Annuel portant sur l'exercice 2008.

IV- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX / INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIERE D'OFFRE PUBLIQUE

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sont décrits dans la section « Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport Financier Annuel, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, dans le rapport de gestion.

Les informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique sont, le cas échéant, et conformément à l'article L.225.103 du Code de commerce, décrites dans le rapport de gestion.

I. Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société

I.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations du Président directeur général et du Directeur général délégué de notre société sont votées par l'Assemblée générale des actionnaires.

Actuellement, le Président directeur général perçoit une rémunération au titre de son contrat de travail, et a bénéficié d'un avantage en nature au titre d'un logement de fonction jusqu'en mars 2008. Il devra démissionner de son contrat de travail au moment du renouvellement de son mandat en cours. Il perçoit des primes exceptionnelles en fonction des résultats de l'entreprise qui sont revues chaque année.

Le Directeur général délégué n'est pas lié à la société par un contrat de travail. Sa rémunération au titre de son mandat est fixée par l'Assemblée générale des actionnaires, qui, sur lecture du rapport du Conseil d'administration, approuvent les comptes annuels.

I.2 Jetons de présence

Une enveloppe globale est votée par l'Assemblée générale des actionnaires pour les jetons de présence des administrateurs.

Des jetons de présence sont versés aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de l'exercice de leur fonction au sein du Conseil d'administration, ainsi qu'aux autres administrateurs.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

II. Indemnités de départ

Il n'est pas prévu par le Conseil d'administration de versement d'indemnité de départ pour les dirigeants mandataires sociaux de la société.

Le Conseil d'administration rappelle que le versement d'indemnités de départ serait soumis à des conditions de performance qu'il faudrait définir le cas échéant.

L'indemnisation d'un dirigeant sans condition de performance ne serait envisagée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Le versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social est exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

L'indemnité de départ ne peut pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable).

Des indemnités de départ à la retraite sont le cas échéant versées aux dirigeants mandataires sociaux liés par un contrat de travail avec la société. Ces indemnités sont calculées selon la convention collective applicable à notre société.

III. Retraites supplémentaires

Le Conseil d'administration de la société n'a pas mis en place de régime de ce type, que ce soit pour les dirigeants mandataires sociaux ou les autres personnels de l'entreprise.

IV. Option d'achat, de souscription d'actions et attribution d'actions de performance

Les dirigeants mandataires sociaux, le personnel de l'entreprise ne bénéficient pas de programme d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'attribution gratuites d'actions soumises ou non à des conditions de performance.

V- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de sa démarche de structuration du contrôle interne, la Société s'appuie sur le cadre de référence publié par l'AMF en janvier 2007 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en oeuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en janvier 2008.

DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints et que l'ensemble de ces risques seront totalement éliminés.

L'analyse des risques fait partie intégrante du processus de contrôle interne du Groupe.

PERIMETRE COUVERT PAR LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

La société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
3. un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
5. une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance, qui peut utilement s'appuyer sur la fonction d'audit interne de la société lorsqu'elle existe, peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Composante 1 : organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne au sein de la SA HOTEL REGINA PARIS, se fonde sur les deux principes suivants, induits par la structure opérationnelle de la Société :

Principe 1 : définition des pouvoirs et des responsabilités adaptée à la structure de la société

Les directions opérationnelles sont décentralisées au niveau des trois hôtels possédés et exploités par la Société :

- Direction Hôtel REGINA,
- Direction Hôtel RAPHAEL,
- Direction Hôtel MAJESTIC.

A ces 3 directions sont également rattachés les services commerciaux et marketing.

Les directions transverses (Direction administrative et financière, Direction des ressources humaines) dépendent directement du Président directeur général.

Le Président directeur général et le Directeur général délégué ne délèguent à leurs subordonnés que des pouvoirs d'administration ordinaires.

Principe 2 : la compétence, l'intégrité et l'éthique du personnel

L'intégrité, les valeurs éthiques et les compétences professionnelles de l'ensemble des cadres dirigeants et des collaborateurs de la SA HOTEL REGINA PARIS façonnent l'environnement de contrôle et le respect des règles de conduite qui tendent à apporter un maximum de service et de qualité d'accueil aux clients.

A l'heure actuelle, les règles de comportement et d'éthique vis-à-vis de la clientèle sont étroitement suivies, par les directions opérationnelles et la direction générale. La rédaction du manuel de contrôle interne, en cours de réalisation, renforcera la diffusion et la compréhension de ces règles et facilitera leur suivi permanent.

Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la Société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité :

- chaque jour et chaque mois, un tableau de bord comportant les indicateurs de performance propres à l'activité de la Société (notamment nombre de nuitées, taux d'occupation, chiffre d'affaires, prix moyen...) est diffusé auprès des directions opérationnelles. Ce tableau de bord sert de base au pilotage de l'activité et permet d'orienter les actions correctives nécessaires. En ce sens, il participe étroitement au système de contrôle interne de la Société.
- Les directives de la Direction générale auprès des directions opérationnelles des hôtels sont suivies et revues lors des comités de direction.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Composante 3 : processus de gestion des risques

La Société n'a pas mis en place un processus formel de gestion des risques, compte tenu de sa taille et de la supervision constante exercée par la direction générale auprès des directions opérationnelles. Les risques pouvant impacter l'atteinte des objectifs de la Société sont ainsi revus lors des comités de direction (incluant les directions opérationnelles des trois hôtels et les directions transverses). Les actions correctives sont définies et suivies selon un schéma de décision court et pragmatique.

Par ailleurs, en dehors des réunions statutaires, le Conseil d'administration analyse mensuellement la marche des affaires et le traitement des dossiers critiques pour l'activité de la Société, tels que les investissements en cours. L'implication du Conseil dans la surveillance de l'activité de la Société participe au processus de gestion des risques informel mis en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2009, la Société achèvera la mise en place du manuel de contrôle interne qui permettra notamment de relier les risques identifiés aux contrôles en place ou à mettre en place.

Composante 4 : Activités de contrôle

Les activités de contrôle mises en place par la Société sont régies par les deux principes suivants :

Principe 1 : des contrôles réciproques par l'application du principe de séparation de fonction

Une séparation de fonctions adéquate implique qu'un même employé ne doit jamais être en charge de toutes les transactions d'une même activité ou d'un flux complet d'opérations. La répartition des tâches des principaux flux d'opérations de l'entreprise est organisée autour de ce principe.

Ainsi, les procédures de contrôle liées aux achats comportent une répartition des tâches et des responsabilités entre les étapes de commande, de réception, d'enregistrement des factures et de paiement, conforme au principe de séparation de fonction.

Principe 2 : des mesures de contrôle incluses dans le déroulement des tâches

Les mesures de contrôle interne de la Société sont intégrées dans les processus de travail : soit elles accompagnent le travail, soit elles sont effectuées immédiatement avant ou après.

Des contrôles automatiques sont également programmés dans les systèmes d'information. Le détail des mesures de contrôle est décrit dans les manuels d'utilisation des divers systèmes d'information et par diverses circulaires et notes de service les complétant ou les actualisant.

Quelques exemples de procédures de contrôle sont présentés ci-après pour illustrer l'application de ce principe :

- Procédures de contrôle liées aux fonctions d'encaissements

Ces procédures couvrent le contrôle des encaissements réalisés, le suivi des moyens de paiements, les enregistrements comptables et les remises de fonds correspondantes. Elles sont appliquées par les différents points de vente, la réception et la caisse. Un contrôle a posteriori est réalisé par les services comptables.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- *Procédures de contrôle des investissements*

Le Conseil d'administration approuve les opérations d'expansion et de développement immobilier sur la base des projets, des études et des budgets prévisionnels présentés par le Président directeur général. Le Conseil d'administration suit le déroulement des travaux votés et l'adéquation des dépenses aux budgets qui avaient été autorisés.

- *Procédures relatives aux règlements*

Seul le Président directeur général peut de façon permanente signer les chèques ou les ordres de virement. Aucune restriction particulière n'a été apportée aux pouvoirs du Président directeur général par le Conseil d'administration en ce domaine.

Les impôts principaux, dans le respect de la législation fiscale, sont réglés par virements bancaires (impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle). Les salaires sont dans leur presque totalité réglés par virements. Les règlements des fournisseurs sont effectués par chèques ou par virements.

Un projet de renforcement des activités de contrôle est en cours de réalisation en 2009. Il se traduira par la réalisation d'un manuel de contrôle interne selon les étapes suivantes :

- Définition de la structure du manuel de contrôle interne à partir du modèle de processus de la Société ;
- Rédaction du manuel : pour chaque processus, le manuel reprendra les principaux travaux effectués, les objectifs de contrôle et les contrôles clés – existants ou à mettre en place. Le degré d'importance de chaque contrôle sera également mentionné ;
- Diffusion du manuel auprès des utilisateurs et formation.

Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne. La surveillance du contrôle interne s'exerce à l'heure actuelle au travers des actions de la direction générale et du Conseil d'administration.

Lorsque le manuel de contrôle interne sera diffusé (dans le courant de l'exercice 2009), la Société définira chaque année les modalités de tests des contrôles, qui pourront être assurés par auto-évaluation et avec l'aide d'intervenants extérieurs le cas échéant. Les résultats de ces programmes de tests permettront de définir les actions d'améliorations nécessaires et de mettre à jour le manuel de contrôle interne.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, les contrôles sont principalement opérés par chaque responsable en charge de la tenue des comptes considérés puis revus périodiquement par le responsable du département comptable, selon une méthodologie de travail similaire à celle utilisée par la profession des experts comptables.

Chaque tâche comptable fait l'objet d'une procédure incluant les contrôles adéquats afin de prévenir les risques d'erreurs. A titre d'exemple, les procédures décrites succinctement ci-dessous sont en place :

- *Procédures de gestion et de paie*

Ces procédures incluent la gestion de la mise à jour du fichier du personnel, le contrôle des temps de présence, le suivi et l'actualisation des niveaux de précomptes salariaux, l'établissement et le contrôle des paies, l'établissement des déclarations sociales et leur règlement.

La centralisation de diverses données permet la comptabilisation des charges de personnel ou la réalisation de diverses études de coûts ou de prix de revient.

- *Procédures de suivi des immobilisations*

Il existe un suivi comptable permanent des immobilisations, élément par élément, dans le système d'information.

- *Procédures de suivi des engagements hors bilan*

La concession de garanties bancaires, l'émission de lettres de confort et de billets à ordre, la concession de garanties réelles ne peuvent intervenir qu'après la signature du Président directeur général, et ce, quelle que soit la somme considérée. La mise à jour pour des engagements donnés et reçus est assurée par les services comptables.

- *Procédures de suivi des stocks*

Les stocks sont enregistrés dans leur variation entrées/sorties par l'utilisation d'un système de suivi et de gestion des stocks. Un inventaire physique de l'intégralité des stocks est réalisé plusieurs fois par an. L'ensemble des références ayant fait l'objet d'un comptage est comparé au stock théorique et comptable.

- *Procédures d'arrêté de comptes*

Les informations actualisées que chaque service doit remettre aux services comptables lors de la préparation de chaque arrêté de comptes, les méthodes d'évaluation à utiliser et de calcul des provisions à constituer sont définies par les services comptables.



VI- CONCLUSION : LES AXES D'AMELIORATION EN PROJET

La société HOTEL REGINA PARIS attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. Les investissements engagés pour poursuivre l'amélioration de sa structuration décrits dans ce rapport en sont la meilleure illustration. Ainsi, à la fin de l'exercice 2009, la société HOTEL REGINA PARIS se fixe pour objectif de mettre en avant les principales réalisations suivantes :

- Manuel de contrôle interne achevé et diffusé ;
- Plan de tests sur les contrôles adapté à la taille de la société ;
- Processus de gestion des risques pragmatique, fondé notamment sur le manuel de contrôle interne et sur les travaux menés par le Conseil d'administration.

Françoise BAVEREZ
Président directeur général



HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Rapport financier Exercice 2008

Société anonyme au capital de 10 127 050 €
Siège social : 2, place des Pyramides, 75001 Paris.
572 158 558 R.C.S. Paris
www.sa-hotel-regina-paris.com



COMPTES ANNUELS 2008

I. — Bilan.

Bilan Actif	31/12/2008		31/12/2007	
	Brut	Amortissement provision	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et val. similaires	334 447	230 661	103 786	101 358
Autres immobilisations incorporelles	14 288	14 288	0	5 904
Immobilisations corporelles :				
Terrains	263 582		263 582	263 582
Constructions	24 192 694	14 360 433	9 832 261	9 165 700
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 251 619	3 217 384	1 034 235	990 213
Autres immobilisations corporelles	1 093 707	1 034 706	59 002	88 304
Immobilisations corporelles en cours	13 571 837		13 571 837	6 602 729
Immobilisations financières (2) :				
Prêts	127 738		127 738	138 254
Autres immobilisations financières	28 292		28 292	9 830
	<u>43 878 205</u>	<u>18 857 472</u>	<u>25 020 733</u>	<u>17 365 874</u>
Actif circulant :				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	218 751		218 751	235 990
Marchandises	206 117	13 524	192 593	195 856
Avances et acomptes versés sur commandes	30 129		30 129	48 453
Créances :				
Clients et comptes rattachés	1 493 022	174 542	1 318 480	1 922 581
Autres créances	1 760 007		1 760 007	325 528
Valeurs mobilières de placement :				
Autres titres	8 821 828	1 053 378	7 768 450	13 259 641
Disponibilités	11 916 065		11 916 065	11 891 428
Charges constatées d'avance	293 045		293 045	267 696
	<u>24 738 963</u>	<u>1 241 444</u>	<u>23 497 520</u>	<u>28 147 173</u>
Total général	<u>68 617 169</u>	<u>20 098 916</u>	<u>48 518 253</u>	<u>45 513 047</u>



Bilan Passif	31/12/2008	31/12/2007
	Net	Net
Capitaux propres :		
Capital (dont versé : 10 127 050,00)	10 127 050	10 127 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 370 981	1 370 981
Réserve légale	1 101 919	1 101 919
Autres réserves	20 979 214	18 739 905
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 026 245	3 045 948
	<u>35 605 409</u>	<u>34 385 803</u>
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	287 045	172 545
Provisions pour charges	975 106	847 829
	<u>1 262 151</u>	<u>1 020 374</u>
Dettes (1) :		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 780 079	4 750 000
Emprunts et dettes financières	16 682	16 682
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	169 573	183 834
Fournisseurs et comptes rattachés	2 712 094	2 388 348
Dettes fiscales et sociales	1 951 154	2 744 391
Autres dettes	21 112	23 615
	<u>11 650 693</u>	<u>10 106 870</u>
Total général	<u>48 518 253</u>	<u>45 513 047</u>
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	5 766 682	4 516 682
<i>(1) Dont à moins d'un an (a)</i>	5 714 438	5 406 354
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		



II. — Compte de résultat.

Résultat	31/12/2008		31/12/2007	
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises	4 757 473		4 757 473	5 124 942
Production vendue (services)	16 234 678		16 234 678	18 562 658
Chiffre d'affaires net	20 992 151		20 992 151	23 687 600
Reprises sur provisions et transfert de charges			449 604	535 120
Autres produits			200 166	165 998
			21 641 921	24 388 718
Charges d'exploitation :				
Achats de marchandises			1 739 639	1 718 529
Variation de stocks			17 813	-24 778
Autres achats et charges externes			4 769 602	4 711 990
Impôts, taxes et versements assimilés			1 123 375	1 073 817
Salaires et traitements			7 519 523	7 714 530
Charges sociales			2 871 739	2 763 725
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 244 174	1 231 901
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			177 231	149 144
Pour risques et charges : dotations aux provisions			427 504	456 954
Autres charges			60 600	81 838
			19 951 200	19 877 650
Résultat d'exploitation			1 690 721	4 511 068
Produits financiers :				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				1 061
Autres intérêts et produits assimilés			505 484	499 380
Reprises sur provisions et transferts de charges			285 921	160 351
Différences positives de change			6 756	9 471
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 252 739	426 326
			2 050 899	1 096 589
Charges financières :				
Dotations aux amortissements et aux provisions			1 052 707	286 284
Intérêts et charges assimilées			269 710	105 025
Différences négatives de change			-1 382	3 285
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			6 488	1 677
			1 327 523	396 271
Résultat financier			723 376	700 318
Résultat courant avant impôts			2 414 098	5 211 385



Compte de résultat (suite) :

Résultat (suite)	31/12/2008 Total	31/12/2007 Total
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		16 627
Sur opérations en capital	26 050	56 471
	26 050	73 098
Résultat exceptionnel	-26 050	-73 098
Participation des salariés aux résultats		366 660
Impôts sur les bénéfices	361 802	1 725 679
Total des produits	23 692 820	25 485 307
Total des charges	21 666 575	22 439 358
Bénéfice ou perte	2 026 245	3 045 948



III. — Tableau des flux de trésorerie. (En milliers d'euros.)

Tableau des flux de trésorerie (en K€)	Année 2008	Année 2007
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	2 026,2	3 045,9
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	2 278,5	1 673,8
Plus et moins value de cession	26,1	56,5
Autres charges et produits calculés	0,0	0,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Variation des stocks	17,8	-24,8
Variation des créances d'exploitation	-873,6	-334,1
Variation des dettes d'exploitation	-486,3	844,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 342,1	485,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 988,7	5 261,5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	-8 922,4	-7 698,6
Cessions ou réductions d'immobilisations	10,5	42,9
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 911,9	-7 655,7
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires	-806,6	-806,6
Augmentation de capital en numéraire		
Emission d'emprunt	2 250,0	4 750,0
Remboursement d'emprunt	-219,9	
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 223,4	3 943,4
Variation de trésorerie	-4 699,8	1 549,2
Trésorerie d'ouverture	25 437,7	23 888,5
Variation de trésorerie de la période	-4 699,8	1 549,2
Trésorerie à la clôture de la période	20 737,9	25 437,7



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

IV. — Notes annexes aux comptes sociaux.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes ont été établis selon les principes comptables français.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue selon le mode linéaire ou dégressif.

- Constructions : 30 à 50 ans
- Aménagement des constructions : 10 à 25 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Installations générales, agenc. et aménag. divers : 3 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 ans
- Mobilier : 10 ans



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

Les logiciels informatiques acquis séparément sont amortis sur 3 à 5 ans.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constituée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Actions

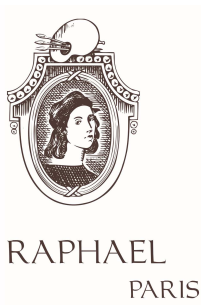
Les actions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En fin d'exercice, leur coût d'acquisition est comparé au dernier cours connu, si ce dernier est inférieur, il est créé une provision pour la différence.

Obligations

Les obligations sont comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture, celle-ci est comparée à la dernière valeur connue hors coupon couru. Si cette dernière est inférieure, il est constitué une provision pour la différence.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

SICAV, FCP et assimilés

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur de rachat, cette différence est constatée par la constitution d'une provision qui n'est pas déductible fiscalement.

EMPRUNT

Afin de financer en partie les travaux de réhabilitation en hôtel de l'immeuble situé 30-32 rue la Pérouse à Paris, le Conseil d'administration du 16 février 2007 a autorisé la mise en place d'un emprunt pour un montant total de 7 millions d'euros qui a été appelé de février 2007 à août 2008 en fonction des besoins de trésorerie.

Cet emprunt est remboursable sur 7 ans à compter d'août 2008.

La garantie de cet emprunt consiste en un nantissement sur le fond de commerce à créer 30-32 rue La Pérouse 75116 Paris.

Au 31 décembre 2008, le capital restant à rembourser s'élève à 6,75 millions d'euros. Le montant total des intérêts comptabilisés au 31 décembre 2008 s'élève à 269 676 euros.

Ce prêt remboursable par amortissement constant jusqu'au 28 août 2015, portera intérêts calculés trimestriellement à 3,92% plus 0,30% si Euribor 3 mois est inférieur à 5% ou à Euribor 3 mois plus 0,30% au-delà.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES EN ACTIVITE

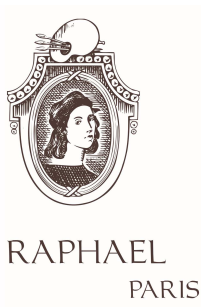
Les engagements de l'entreprise sont évalués à la clôture de l'exercice, salarié par salarié. L'engagement de l'entreprise envers un salarié en activité représente une dette potentielle à long terme.

Cette dette est (d'après OEC, rec n°123 méthode de répartition des coûts au prorata de l'ancienneté) :

- actualisée en appliquant un taux d'intérêts composés compatible avec la nature de dette à long terme.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

- pondérée par la probabilité pour que le salarié remplisse un jour les conditions requises (espérance mathématique de la dette actualisée répartie entre les exercices au prorata de l'ancienneté acquise).

$$D = I \times (1 + i)^{-n} \times P_p \times P_s \times n_a / n_t$$

D = estimation actuelle de l'engagement

I = montant de l'indemnité prévue

n_a = nombre actuel d'années d'ancienneté

n_t = nombre total d'années d'ancienneté le jour du départ en retraite

$n = (n_t - n_a)$

P_p = probabilité de présence d'un salarié à l'âge de retraite.

P_s = probabilité de survie à l'âge de la retraite.

i = taux d'intérêt retenu pour l'actualisation.

Le taux d'actualisation retenu (obligation à long terme) : 4,3 %

Engagement Indemnités :	160 469 €
+ charges sociales (40%) :	<u>64 188 €</u>
	224 657 €



Immobilisations :

Immobilisations	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Diminutions par virement	Par cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement, de recherche et développement : total I					
Autres postes d'immobilisations incorporelles : total II	301 248	47 488			348 735
Immobilisations corporelles :					
Terrains	263 582				263 582
Constructions sur sol propre	7 757 249	973 147	0	445 127	8 285 269
Constructions sur sol d'autrui	3 522 962				3 522 962
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 063 307	581 313	0	260 156	12 384 463
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 966 320	321 218	1 366	34 553	4 251 619
Installations générales, agencements et aménagements divers	720 422	291	0	26 650	694 064
Matériel de bureau et informatique, mobilier	399 765	26 601	13 851	12 871	399 644
Immobilisations corporelles en cours	6 602 729	7 227 808	258 700		13 571 837
Total III	35 296 337	9 130 377	273 917	779 356	43 373 440
Immobilisations financières :					
Prêts et autres immobilisations financières	148 084	18 462		10 516	156 030
Total IV	148 084	18 462		10 516	156 030
Total général (I + II + III + IV)	35 745 668	9 196 326	273 917	789 872	43 878 205



Amortissements :

Situation et mouvements de l'exercice Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties / reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations Amortissables				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement recherche développement total I				
Autres immobilisations incorporelles total II	193 986	50 963		244 949
Immobilisations corporelles :				
Constructions sur sol propre	5 638 092	330 638	693 213	5 275 517
Constructions sur sol d'autrui	203 713	71 321		275 034
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions	8 336 012	473 870		8 809 882
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 976 107	275 342	34 065	3 217 384
Installations générales, agencements et aménagements divers	828 974	-122 748	26 347	679 879
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	202 910	164 788	12 871	354 827
Total III	18 185 808	1 193 210	766 496	18 612 523
Total general (I + II + III)	18 379 794	1 244 174	766 496	18 857 472

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Néant

Charges à répartir sur plusieurs exercices :

Néant



Provisions inscrites au bilan :

Provisions inscrites au bilan	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions règlementées : (Néant)				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour litiges	172 545	229 000	114 500	287 045
Provisions pour impôts	4 921			4 921
Provisions pour grosses réparations	650 428	198 504		848 932
Autres provisions pour risques et charges	192 480		71 227	121 253
Total II	1 020 374	427 504	185 727	1 262 151
Provisions pour dépréciations :				
Sur stocks et en-cours	10 835	2 689		13 524
Sur comptes clients	138 309	174 542	138 309	174 542
Autres provisions pour dépréciations	286 592	1 052 707	285 921	1 053 378
Total III	435 736	1 229 937	424 229	1 241 444
Total général (I + II + III)	1 456 110	1 657 441	609 956	2 503 595
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation		604 735	324 036	
Financières		1 052 707	285 921	
Exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI) – Néant



Etat des créances et des dettes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Prêts	127 738	3 148	124 590
Autres immobilisations financières	28 292		28 292
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	85 344		85 344
Autres créances clients	1 407 677	1 407 677	
Personnel et comptes rattachés	3 735	3 735	
Impôts sur les bénéfices	932 864	932 864	
Taxe sur la valeur ajoutée	800 371	800 371	
Débiteurs divers	23 038	23 038	
Charges constatées d'avance	293 045	293 045	
Total	3 702 104	3 463 877	238 226

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
A un an maximum à l'origine	30 079	30 079		
A plus d'un an à l'origine	6 750 000	1 000 000	4 000 000	1 750 000
Emprunts et dettes financières diverses	16 682		16 682	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 712 094	2 712 094		
Personnel et comptes rattachés	588 882	588 882		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 041 290	1 041 290		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	11 429	11 429		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	309 553	309 553		
Autres dettes	21 112	21 112		
Total	11 481 120	5 714 438	4 016 682	1 750 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 250 000



Produits à recevoir : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients et comptes rattachés	3 588	15 152
Autres créances	11 266	15 498
Valeurs mobilières de placement	38 370	52 607
Disponibilités	52 125	44 720
Total	105 350	127 977

Charges à payer : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 903	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 589	206 394
Dettes fiscales et sociales	1 158 646	1 686 805
Autres dettes		4 403
Total	1 802 137	1 897 601

Produits et charges constatés d'avance : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits constatés d'avance : Néant

Charges constatées d'avance	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'exploitation	293 045	267 696
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	293 045	267 696

Composition du capital social : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12).

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions de capital	Sans	2 372 468			2 372 468



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Ventilation du chiffre d'affaires net : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-21).

	France	Etranger	Total
Prestations de services	16 227 344		16 227 344
Ventes de marchandises	4 757 473		4 757 473
Produits des activités annexes	7 334		7 334
Total	20 992 151		20 992 151

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-20).

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	2 414 098	370 484	2 043 613
+ Résultat exceptionnel	-26 050	-8 682	-17 368
- Participations des salariés			0
Résultat comptable	2 388 047	361 802	2 026 245

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-24).

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
Participation des salariés	0
Autres :	
Organic Contribution de solidarité	33 612
Total	33 612

Rémunération des dirigeants : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-18).

Rémunérations allouées aux membres	Montant
Des organes d'administration	48 784
Total	48 784



Effectif moyen : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-22).

Effectif Moyen	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	19	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	215	6
Total	240	6

Transferts de charges : (Arrêté du 27-04-1982).

Nature des transferts de charges	Montant
Reprise avantage nature et divers	11 350
Aide apprentissage et formation	12 496
Aide à l'emploi	32 597
Remboursement assurances	55 936
Total	112 379

Participation des salariés : (Arrêté du 27-04-1982).

	Montant
Part de la réserve spéciale de participation utilisée hors de l'entreprise au cours de l'exercice	816 471
Total	816 471



HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice 2008



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de la société **HOTEL REGINA PARIS** et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2008**.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il m'appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de ma part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne m'appartient pas de vérifier la sincérité des autres informations.

J'ai effectué mes travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne, relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que j'aurais relevées dans le cadre de ma mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

J'atteste que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 27 mars 2009

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2008** sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **HOTEL REGINA PARIS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article **L.823-9, du Code de commerce** relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du **1er août 2003**, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris, le 27 mars 2009

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société, je dois vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont j'ai été avisé.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention ni d'engagement soumis à l'article L 225-38 du Code de commerce

Paris, le 27 mars 2009

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE
AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIIN 2009

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article **L 225-135 du Code de commerce**, je vous présente mon rapport sur le projet d'augmentation de capital d'un montant de 60 000 € réservée aux salariés de votre société, opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration, faisant application des dispositions de l'article **L 225-129 1 du Code de commerce**, vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités d'augmentation de capital de votre société et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des Titres de Capital à émettre n'étant pas fixé, je n'exprime pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article **155-2 du décret du 23 mars 1967**, j'établirai un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 27 Mars 2009

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris



HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Document d'information annuel

Exercice 2008



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

SOMMAIRE

4 janvier 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
18 janvier 2008	Chiffre d'affaires comparé 4 ^{ème} Trimestre 2007/2006 et cumuls annuels
5 février 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
11 février 2008	Information 4 ^{ème} Trimestre 2007
5 mars 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
4 avril 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
7 avril 2008	Comptes annuels 2007
14 avril 2008	Chiffre d'affaires comparé 1 ^{er} Trimestre 2008/2007
25 avril 2008	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société
2 mai 2008	Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2008 et mise à disposition du Rapport financier annuel 2007
5 mai 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
13 mai 2008	Information 1 ^{er} Trimestre 2008
9 juin 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
19 juin 2008	Rapport Financier Annuel 2007 incluant le Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne, les honoraires versés au Commissaire aux comptes et le Document d'information annuel 2007
1 ^{er} juillet 2008	Approbation des comptes annuels 2007 et décision d'affectation du résultat
3 juillet 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
7 juillet 2008	Approbation des comptes annuels 2007 et décision d'affectation du résultat
7 juillet 2008	Chiffre d'affaires comparé 2 ^{ème} Trimestre 2008/2007
10 juillet 2008	Information 2 ^{ème} Trimestre 2008
18 août 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
1 ^{er} septembre 2008	Rapport semestriel au 30 juin 2008
3 septembre 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
10 septembre 2008	Comptes semestriels au 30 juin 2008, rapport d'activité et rapport du commissaire aux comptes
23 septembre 2008	Comptes semestriels au 30 juin 2008
29 septembre 2008	Opération réalisée par les dirigeants sur les titres de la société
3 octobre 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
8 octobre 2008	Rapport financier semestriel au 30 juin 2008 Information 3 ^{ème} Trimestre 2008



3 novembre 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
2 décembre 2008	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société
4 décembre 2008	Nombres d'actions et de droits de vote
9 décembre 2008	Rapport du Président du Conseil d'administration sur la rémunération des mandataires sociaux
6 janvier 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
15 janvier 2009	Information 4 ^{ème} Trimestre 2008
23 janvier 2009	Opération réalisée par les dirigeants sur les titres de la société
9 février 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
3 mars 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
27 mars 2009	Comptes annuels 2008 arrêtés par le Conseil d'administration et audités
2 avril 2009	Nombres d'actions et de droits de vote



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

4 JANVIER 2008

Objet : Nombre total de droits de vote et d'actions au 31/12/07
Référence : Diffusion réglementaire / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

18 JANVIER 2008

Objet : Chiffre d'affaires comparé 4^{ème} Trimestre 2007/2006 et cumuls annuels
Référence : BALO N° 0800253 – parution n° 8

5 FEVRIER 2008

Objet : Nombre total de droits de vote et d'actions au 31/01/08
Référence : Diffusion réglementaire / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

11 FEVRIER 2008

Objet : Information 4^{ème} Trimestre 2007
Référence : Diffusion réglementaire (AMF) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

5 MARS 2008

Objet : Nombres de droits de vote et d'actions au 29/02/08
Référence : Diffusion réglementaire / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

4 AVRIL 2008

Objet : Nombre total de droits de vote et d'actions au 31/03/08
Référence : Diffusion réglementaire / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

7 AVRIL 2008

Objet : Comptes Annuels 2007
Référence : BALO N° 0803411 – parution n° 42

14 AVRIL 2008

Objet : Chiffre d'affaires comparé 1^{er} Trimestre 2008/2007
Référence : BALO N° 0803782 – parution n°45



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

25 AVRIL 2008

Objet : Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

2 MAI 2008

Objet : Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2008 et mise à disposition du Rapport financier annuel 2007
Référence : BALO N° 0805067 – parution n° 53
Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

5 MAI 2008

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/04/2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

13 MAI 2008

Objet : Information Trimestrielle – 1^{er} Trimestre 2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

9 JUIN 2008

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/05/2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

19 JUIN 2008

Objet : Rapport Financier Annuel 2007 incluant :

- le Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne,
- les honoraires versés au Commissaire aux comptes au cours de l'année 2007
- le Document d'information annuel 2007

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

1^{ER} JUILLET 2008

Objet : Approbation des Comptes Annuels 2007 par l'Assemblée générale du 17 juin 2008 et décision d'affectation du résultat 2007, date de mise en paiement du dividende
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

3 JUILLET 2008

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/06/2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

7 JUILLET 2008

Objet : Approbation des Comptes Annuels 2007 par l'Assemblée générale du 17 juin 2008 et décision d'affectation du résultat 2007
Référence : BALO N° 0809666 – parution n° 82

7 JUILLET 2008

Objet : Chiffre d'affaires comparé 2^{ème} Trimestre 2008/2007
Référence : BALO N° 0809667 – parution n° 82

10 JUILLET 2008

Objet : Information Trimestrielle – 2^{ème} Trimestre 2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

18 AOÛT 2008

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/07/2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

1^{ER} SEPTEMBRE 2008

Objet : Rapport semestriel au 30 juin 2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

3 SEPTEMBRE 2008

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 29/08/2008

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

10 SEPTEMBRE 2008

Objet : Comptes semestriels au 30 juin 2008, rapport d'activité et rapport du Commissaire aux comptes

Référence : BALO N° 0812539 – parution n° 110

23 SEPTEMBRE 2008

Objet : Comptes semestriels au 30 juin 2008

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

29 SEPTEMBRE 2008

Objet : Opération réalisée par les dirigeants sur les titres de la société

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

3 OCTOBRE 2008

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/09/2008

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

8 OCTOBRE 2008

Objet :

- Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2008
- Information Trimestrielle – 3^{ème} Trimestre 2008

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

3 NOVEMBRE 2008

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/10/2008

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

2 DÉCEMBRE 2008

Objet : Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

4 DÉCEMBRE 2008

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 28/11/2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

9 DÉCEMBRE 2008

Objet : Rapport du Président du Conseil d'administration sur la rémunération des mandataires sociaux
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

6 JANVIER 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/12/2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

15 JANVIER 2009

Objet : Information Trimestrielle – 4^{ème} Trimestre 2008
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

23 JANVIER 2009

Objet : Opération réalisée par les dirigeants sur les titres de la société
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

9 FÉVRIER 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/01/2009
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



3 MARS 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 27/02/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

27 MARS 2009

Objet : Comptes annuels 2008 arrêtés par le Conseil d'administration et audités

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

2 AVRIL 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/03/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
PARIS

HÔTEL REGINA PARIS S.A.



Responsables du rapport annuel, du contrôle des comptes et des documents
accessibles au public

Exercice 2008

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du rapport annuel

Françoise Baverez

Président directeur général

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent, à ma connaissance, une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes le rapport général – joint au présent document - dans lequel il indique avoir procédé au contrôle des comptes, aux vérifications spécifiques et à des travaux portant sur les informations prévues par la loi.

Paris, le 27 mars 2009

Françoise Baverez

Président directeur général

Responsable de l'information financière

Sylvie Ausseur

Directeur financier

Hotel Regina Paris S.A.

2, place des Pyramides

75001 Paris

Tél. : 01 42 60 31 10

sylvie.ausseur@regina-hotel.com